



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **lundi 5 juillet 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	28/06/2010
Affichage	29/06/2010

NOMBRE DES MIEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine
BRUNET Pascale pouvoir à BOVETTO Fanny
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine

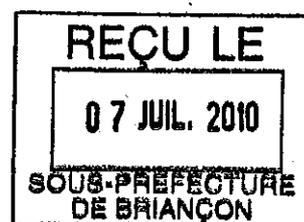
THEME : PATRIMOINE 2

**OBJET : EXPOSITION « LE
CHANT DU HORS CHAMP,
REGARDS CROISES SUR LE
PAYSAGE DES HAUTES ALPES » -
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Absents-Excusés :

PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, ROUBAUD Sabin, PEYTHIEU Eric,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

La ville de Briançon, via sa direction du patrimoine, a été invitée par le Musée Muséum départemental Gap et l'Association Autres et Pareils à accueillir une exposition ayant pour titre «Le CHANT DU HORS CHAMP, regards croisés sur le paysage des Hautes-Alpes (photographies de Brigitte Palaggi / textes d'Olivier Domerg)».

Ce travail photographique et poétique propose un regard singulier sur le paysage des Alpes. Il fait suite à une résidence d'artistes effectuée de 2006 à 2008 dans le département des Hautes-Alpes et à une création de l'exposition au Musée Muséum départemental- Gap fin 2008-début 2009.

Cette exposition est clef en main, et modulable selon le lieu d'accueil. Elle comprend un mur d'images, des séries de photographies encadrées, ponctuées de phrases au sol ou sur les plinthes ; 4 pièces audio (montées sur des bornes d'écoute et/ou diffusées dans l'espace), dont deux sont couplées avec des projections d'images.

L'itinérance de cette exposition bénéficie de l'appui technique du Musée Muséum départemental de Gap. L'exposition s'accompagne de "lectures" et de "rencontres".

La manifestation se déroulera du 7 au 31 août 2010 dans la salle du Vieux Colombier.

- La Ville de Briançon prend en charge le coût lié aux deux lectures-rencontres, le gardiennage de l'exposition.
- Le Musée Muséum départemental Gap assure la mise à disposition de l'exposition, son transport, son assurance.
- L'association Autres et Pareils s'engage à superviser le montage, le démontage et le conditionnement de l'exposition.

Afin d'officialiser ce partenariat, il convient de signer une convention stipulant les obligations de chaque partie.

La commission Culture/Patrimoine/Tourisme ayant été saisie de cette proposition dans sa séance du 7 juin 2010,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention de partenariat, ainsi que tout pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

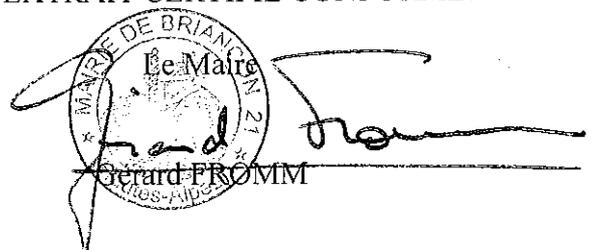
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 6 - JUL. 2010

PUBLIÉ LE 6 - JUL. 2010

NOTIFIÉ LE



The image shows an official circular stamp of the Mayor of Briançon. The text inside the stamp reads "MAYOR OF BRIANÇON" and "Le Maire". A handwritten signature is written over the stamp, and the name "Gérard PROMM" is printed below it.

CONVENTION DE PARTENARIAT

accueil de l'exposition LE CHANT DU HORS CHAMP à Briançon

Entre

La Ville de Briançon, Direction du Patrimoine & des Archives, représentée par Monsieur le Maire, Gérard FROMM,

Le Musée muséum départemental - Gap, représenté par Madame le Conservateur, Frédérique VERLINDEN,

d'une part

Et

L'association Autres et Pareils, représentée par son président, Olivier DOMERG, dont le siège social est : Résidence Paradis St Roch, Bâtiment C12, 13500 Martigues, Tél. : 04 42 42 09 55, Siret : 448 080 788 00012

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les modalités du partenariat engagé entre les parties pour l'accueil de l'exposition intitulée **LE CHANT DU HORS CHAMP**, *regards croisés sur le paysage des Hautes-Alpes* (photographies de Brigitte Palaggi / textes d'Olivier Domerg), par la Direction du Patrimoine & des Archives à Briançon ; et pour les lectures qui auront lieu le vendredi 6 août, lors du vernissage, et le jeudi 12 août.

Article 2 : Lieu et dates d'exposition

L'exposition au public aura lieu du samedi 7 au mardi 31 août 2010 dans la Salle du Vieux Colombier à Briançon.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le vendredi 6 août 2010 à partir de 19 h.

Le montage des éléments composant l'exposition aura lieu les 4 et 5 août 2010.

Le démontage et le conditionnement de l'exposition aura lieu le 2 septembre 2010.

Le transport des œuvres de Gap à Briançon et retour aura lieu, respectivement, avant le 4 août et après le 2 septembre.

Article 3 : Obligations des trois parties

La Ville de Briançon, via La Direction du Patrimoine & des Archives, s'engage à mettre à disposition le lieu de l'exposition et de lecture, ainsi que tous les moyens humains, techniques et administratifs nécessaires à bon déroulement de l'exposition.

La Ville de Briançon prendra à sa charge le coût des deux prestations d'animation (lectures-rencontres), les frais de déplacement des artistes, ainsi que le gardiennage de l'exposition du 7 au 31 août 2010. L'exposition restera sur place, début septembre, le temps de son démontage, de son conditionnement et de son transport retour à Gap. La Ville de Briançon déclare que la salle du Vieux Colombier est sous alarme.

La Ville de Briançon s'engage, d'autre part, à promouvoir l'organisation de cet événement, par une communication adaptée, réalisée pour la manifestation **LE CHANT DU HORS CHAMP**.

Le Musée muséum départemental Gap, de son côté, s'engage à mettre à disposition et à transporter l'exposition **LE CHANT DU HORS CHAMP** avant son montage et après son démontage. À prêter et installer des éléments techniques audio et vidéo (1 à 2 borne(s) audio, 1 mini chaîne stéréo, 1 à 2 écrans TV avec lecteur de DVD).

Le Musée muséum départemental Gap s'engage, en outre, à assurer les œuvres mises à disposition pendant la durée de l'exposition et lors de leur transport aller et retour.

Autres et Pareils, enfin, s'engage à superviser le bon montage de l'exposition, son démontage et son conditionnement.

Autres et Pareils s'engage, par ailleurs, sur la tenue de deux animations :

- une présentation de l'exposition par Brigitte Palaggi et Olivier Domerg, suivie d'une lecture-performance d'Olivier Domerg lors du vernissage
- une lecture-spectacle à trois voix avec Gabriel Carnévalé, Olivier Domerg et Brigitte Palaggi le jeudi 12 août en soirée.

Article 4 : Modalités financières

Le montant global de la prestation est de **910 €** ; soit 300 € pour la rencontre-lecture-performance du vendredi 6 août, 450 € pour la lecture-spectacle du jeudi 12 août.

À cela s'ajoute 160 € de frais de déplacement correspondant à deux allers-retours Martigues/Briançon.

La Ville de Briançon acquittera cette somme par mandat administratif après réception de la facture émise par Autres et Pareils, qui déclare, en tant qu'association, ne pas être assujettie à la TVA (art. 293B. du CGI).

Article 5 : Communication

La rédaction et la mise en forme des supports de communication autour de cette exposition, de son vernissage et des deux lectures-rencontres incombent à la Ville de Briançon qui s'appuiera pour cela sur les documents fournis, à sa demande, par Autres et Pareils.

La Ville de Briançon s'engage à mentionner sur tous les supports la dénomination suivante : « *en partenariat avec le Musée muséum départemental Gap et Autres et Pareils* ».

Article 6 : Fin de la convention

La convention prendra fin début septembre 2010, après le transport retour de l'exposition sur Gap. Toutefois, les parties peuvent décider, d'un commun accord, de mettre fin de manière anticipée à la convention.

Par ailleurs, tout manquement de l'une ou de l'autre des parties aux obligations qui lui incombent entraînera la résiliation de la convention.

Enfin, en cas de force majeure, la convention sera résiliée de plein droit.

Article 7 : Litiges

Tout différend quant à l'interprétation ou l'exécution des clauses de la présente convention est soumis à une conciliation préalable à tous recours devant les tribunaux compétents.

Fait, en quatre originaux,
à Briançon

le

Mr Gérard Fromm,
Maire de Briançon

Mme Frédérique Verlinden,
Conservateur du Musée
muséum départemental Gap

Monsieur Olivier Domerg,
Président d'Autres et Pareils

